

LA MORPHOLOGIE URBAINE : PREALABLE INELUCTABLE A LA REHABILITATION DANS UN SECTEUR SAUVEGARDE.

AZAZZA Hafiza ¹, ROUAG-SAFFIDINE Djamila ²

1 Département. D'Histoire et d'Archéologie, Université des Frères Mentouri Constantine, Algérie
2 Département d'Architecture, Faculté d'architecture et d'urbanisme, Université de Constantine 3, Algérie

Reçu le 11/10/2016 – Accepté le 07/12/2017

Résumé

Le projet architectural se construit à la base de données de natures diverses (site, climat, environnement, paysages, données démo-économico- sociales etc.). Quand le projet a pour finalité une réhabilitation et l'objet est un centre historique, dont l'assiette est de surcroît classé site naturel, l'aspect archéologique, paysager, historique et humain recouvrent des dimensions importantes. La lecture de la forme physique et des interactions entre les différentes composantes du tissu, devient alors prépondérante. L'application de la démarche morphologique dans le projet pilote du secteur sauvegardé de Constantine en cours (lancé en 2008), a permis le dégagement des premiers repères du projet, qui seront croisés avec d'autres indices historiques, techniques, archéologiques, archivistiques et administratifs, pour la conception et la programmation des épreuves d'une intervention répondant aux exigences du projet urbain. La dite méthode a permis l'ancrage convenable du projet à son contexte d'où son adoption par le public [note 1], mais elle a facilité en plus la compréhension des phénomènes de fabrication de la ville et fourni les indices préliminaires de la conception du projet de sa réhabilitation et mise en valeur.

Mots clés : Morphologie urbaine, Réhabilitation, centre historique, secteur sauvegardé, projet urbain.

Abstract

The architectural project is built on the database of various natures (site, climate, environment, landscapes, demographic-social data etc.). When the project aims at a rehabilitation and the object is a historic center, whose base is also classified as a natural site, the archaeological, landscape, historical and human aspects cover important dimensions. The reading of the physical form and the interactions between the different components of the fabric then becomes predominant. The application of the morphological approach in the pilot project of the Constantine safeguarded sector underway (launched in 2008), allowed the release of the first benchmarks of the project, which will be crossed with other historical, technical, archaeological, archival and administrative, for the design and programming of tests of an intervention meeting the requirements of the urban project. This method allowed the project to be appropriately anchored in its context and hence adopted by the public [note 1], but it also facilitated an understanding of the city's manufacturing phenomena and provided the preliminary clues to the design. project of its rehabilitation and enhancement.

Keywords: Urban morphology, rehabilitation, historic center, protected area, urban project.

ملخص

المشروع المعماري مبني على قاعدة بيانات لمختلف الطبيعة (الموقع ، المناخ ، البيئة ، المناظر الطبيعية ، البيانات الإجتماعية-الإجتماعية-الإجتماعية ، إلخ). عندما يهدف المشروع إلى إعادة التأهيل والهدف هو مركز تاريخي ، تصنف قاعدته أيضاً كموقع طبيعي ، تغطي الجوانب الأثرية والمناظر الطبيعية والتاريخية والبشرية أبعاداً مهمة. ثم تصبح قراءة الشكل المادي والتفاعلات بين المكونات المختلفة للنسيج هي الغالبة. تطبيق نهج الصرفي في منطقة المشروع التجريبي حفظ قسطنطين (أطلق في عام 2008)، سمح بالإفراج عن المعايير الأولى من المشروع، والتي سيتم عبرت مع الأدلة التاريخية الأخرى والتقنية والأثرية والأرشفة والإدارية ، لتصميم وبرمجة اختبارات التدخل تلبية متطلبات المشروع الحضري. وقد أتاحت هذه الطريقة للمشروع ترسيخه بشكل مناسب في سياقه ، وبالتالي اعتمده الجماهير [الملاحظة 1] ، ولكنها سهلت أيضاً فهم الظواهر التصنيعية للمدينة وقدمت الأدلة الأولية للتصميم. مشروع إعادة تأهيلها وتحسينها.

الكلمات المفتاحية : مورفولوجيا حضرية ، إعادة تأهيل ، مركز تاريخي ، منطقة محمية ، مشروع حضري.

Introduction :

Le bilan de l'urbanisme des deux derniers siècles est lourd. PINON P. [1], attribue les raisons aux théories du Mouvement Moderne souvent appliquées sans discernement. SPIGAI V. [2] commente que le motif est en partie amputable au plan d'expression architecturale et au manque de la « substance » de la ville, soit des structures profondes de l'urbain. La conception traditionnelle est de ce fait irréversiblement dérangée. MURATORI S. (note 2) évoque l'atomisation et la perte de signification des ensembles construits actuellement, il fait concéder la situation à une crise urbaine et architecturale, qui s'inscrit dans une crise culturelle, marquée par l'éloignement de la conscience critique de la société et aux transformations qui s'y sont effectuées.

L'ouverture de la ville du XIXe siècle par élimination d'enceintes et d'anciens remparts remplacés par des promenades plantées, sera le début de la rupture avec des traditions urbaines séculaires [3]. Les arguments sont souvent l'hygiène et le confort (circulation des voitures, distribution d'eau, aménagement égouts, aération, trottoirs, éclairage public, etc.). Les préoccupations hygiéniques s'ajoutent et remplacent celles d'embellissement. C'est le siècle des extensions et de la chirurgie des centres anciens.

Les villes algériennes n'échappent pas à ce nouvel ordre mondial. A Constantine, alors capitale de l'Est, la colonisation française fait aligner le noyau urbain aux nouveaux règlements. Des rues longues et droites (alignements ou percées, système de boulevards reliant entre eux les principaux points de la ville tels les boulevards de l'abîme et celui de Joly de l'ouest partagent le tissu organique en entités séparés reliés par des liens fonctionnels. Les monuments (tels le palais du bey Ahmed, le Mesjed El kebir, etc.), sont eux aussi disséqués et transformés pour s'adapter aux nouveaux usages. Les entrées (les quatre portes) sont dégagées et de nouvelles installations extra-muros sont rajoutées (hall aux grains, gare ferroviaire, marché, etc.). La notion d'urbanisme, fera transformer l'espace public traditionnel formé de rues sinueuses (intérêt stratégique) et de places (espaces clos bordés de boutiques et de monuments, à la fois espace de service par leur activité commerciale surtout, allégorique par la proximité du Masdjid), d'une façon irréversible. La typologie architecturale se fait alors progressivement estomper sous l'effet de ces transformations accentuées par l'abandon des édifices anciens par leurs propriétaires qui ne retrouvent plus les repères authentiques de leurs espaces de vie.

Ces jalons disparus sont la source de la richesse formelle des centres anciens. Les traces qui restent sont discrètes, mais elles sont les plus significatives du paysage urbain, leur connaissance et exploitation

raisonnable sont des points de départ de la composition urbaine [4].

Comme toute médina, celle de Constantine, est structurée par des éléments de patrimoine forts que sont les monuments historiques [5], les espaces publics, l'habitat, le maillage viaire, autant de supports potentiels pour amorcer et favoriser l'évolution du tissu.

Tout projet de réhabilitation doit passer par la lecture, l'analyse et l'évaluation approfondies de ces indicateurs avec lesquels il faudra recomposer la ville. Cette démarche prospective de l'armature urbaine a pour objectif de faire apparaître la logique structurelle du tissu, d'identifier ses composantes et de définir la relation entre tous les éléments intervenant dans sa formation pour mettre en place une logique rigoureuse de conception des plans du projet, d'une part et formuler les orientations et recommandations de sa mise en œuvre d'autre part. Tel est le thème de réflexion de cet article dont l'objet d'application est la réhabilitation de la placette Beb El jabia, conçu comme projet pilote pour tout le centre historique.

Présentation de l'objet de l'étude :

Le projet pilote Beb el jabia se compose de la placette d'une superficie égale à 180.17 m² et de deux des maisons qui l'encadrent dont ci-après les caractéristiques :

Composante Caractéristiques		12 et 12 bis	19	19 bis	Placette
Localisation	Quartier	09 SOUIKA	09 SOUIKA	09 SOUIKA	09 SOUIKA
	Unité urbaine	21	23	23	23
	Zone	B	B	B	B
N° Ilot		127	132	132	
N° Parcelle		1747	1752	1751	1749, 1750.
N° habitation		12 et 12bis	19	19bis	
Nombre d'étages		RDC + 2 étages	RDC + 2 étages	RDC + 1 étage	
Espace public		Placette Beb El Djabia + Rue de l'Echelle.	Placette Beb El Djabia	Placette Beb El Djabia + Rue Mallah Slimane	
Surface utile nette		309.00 m ²	171.67 m ²	81.36 m ²	180.17 m ²

L'ensemble, se situe sur l'embouchure du pont Sidi Rached, et présente les contraintes suivantes (Fig :1 et 2) :

- Prépondérance de matériaux « pauvres » [6] dans la construction des édifices et l'interruption du processus

d'entretien périodique qui permettait autrefois aux centres historiques de se régénérer (Phot n° 8,9,10).

- Statut de secteur sauvegardé conférant au périmètre de l'étude une protection réglementaire obligeant la prise en compte d'un certain nombre de précautions pour le respect des principes fondamentaux de sauvegarde du patrimoine bâti, la démolition devant être le dernier recours après parcours de toutes les possibilités de conservation des caractéristiques originelles.
- La proximité voir l'implantation sur un site classé « site naturel » [7] obligeant la combinaison avec le facteur environnemental et paysager (Fig: 3).

L'objectif principal du projet étant de **réhabiliter** pour améliorer l'image du **secteur sauvegardé** constantinois [8], et récupérer un pôle d'activité et d'attractivité par excellence -UNE CARTE DE VISITE DE LA MEDINA- tout en améliorant les conditions d'usage du bâti et d'exploitation des espaces publics avec une relative conservation des **formes urbaines**.



Fig n°1: Photo aérienne pour localisation projet pilote et rue Mellah Slimane.

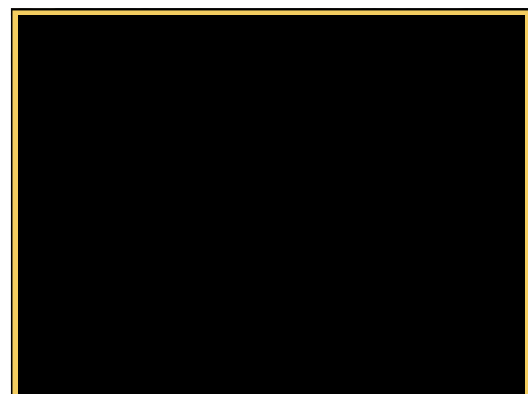


Fig n°2 : Vue en profil du rocher. Source master plan. Dossier 08 SCANZIONE.



Photo n°1 & 2 : iconographies (Delamarre 1842). Photo n°3 : carte postale porte el jabia. Photo n°4 : Carte postale rue de l'échelle 1905. Photo n°5 : la placette les années 60 ; Photo n°6 : carte postale placette beb el jabia en 1973. Phot n°7, 8, 9, 10 : photos sur la placette avant intervention.



Fig n°3 : Limites des composantes du projet pilote.

Dans une telle situation, notre souci principal était de répondre à la question: Quelle est la démarche (méthodes et moyens) d'analyse la mieux ajustée à une réhabilitation dans un secteur sauvegardé.

A ce questionnement fondamental, on a annoncé une réponse supposée « hypothèse » multi variée afin d'appuyer la prédiction relative à la capacité du projet urbain comme démarche qualitative et de vérifier par l'application de son outil « lecture des formes » sur terrain, en l'occurrence la placette Beb el Djabia, sa capacité de construire les directives d'une réhabilitation dans un secteur sauvegardé.

La confection d'un projet de **réhabilitation** dans un **secteur sauvegardé** s'appuie sur la connaissance de ses **formes urbaines**, que la démarche de **projet urbain**, est en mesure d'assurer la qualité.

Pour cerner le sujet, nous avons d'abord, procédé au passage en revue des concepts qui forment les quatre termes de notre hypothèse, à savoir :

1- Réhabilitation :

Un seul dispositif réglementaire national, a tenté de donner une définition au terme, il s'agit du décret n° 83/684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu urbain existant, qui par le biais de son chapitre I, article 1er, définit la réhabilitation comme étant une opération consistant en la modification d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles ou d'équipements en vue de leur donner les commodités essentielles. Bien que très sommaire, cette définition paraît rejoindre le sens fourni par le dictionnaire de CHOAY F. et MERLIN P. [8], en faisant associer le souci d'habitabilité à l'aspect de durabilité des structures et de maintien des caractéristiques architecturales majeures du bâti.

2. Projet urbain

C'est une nouvelle approche de la ville et du territoire. Il est considéré comme un projet qui suit le processus de transformation favorable à la ville et à ses habitants et basé sur des principes durables dans l'économie, le social et l'environnement.

3. Secteur sauvegardé :

Instaurée par la loi française du 4 août 1962 baptisée depuis par la loi Malraux, la notion de secteur sauvegardé est un régime de protection créé conséquemment aux nouvelles visions des centres historiques, auxquels on reconnaissait "un caractère exceptionnel ».

En Algérie, cette disposition a été instaurée pour protéger les ensembles immobiliers urbains ou ruraux caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur. Ils sont dotés d'un PPSMV tenant lieu de POS [9].

METHODES ET OUTILS :

Dans son ouvrage 'L'architettura della città' [10], Aldo Rossi recommande de concevoir la ville comme un fait de culture, du moment où elle est une construction progressive et complexe de tracés, de rues, de façades, de monuments, bref un tissu vivant.

L'objectif de notre travail est justement de reconstituer l'évolution de la placette, dans une

perspective de connaissance et de compréhension de la forme urbaine actuelle dans ce qu'elle doit à son héritage historique; c'est-à-dire faire ressortir les structures qui ont laissé des traces et qui continuent à marquer le présent [11]. L'intention est alors de repérer les éléments de la forme urbaine et les éléments architecturaux qui constituent l'identité des lieux, voire du quartier, afin d'aboutir à un schéma de composition qui encadrera les interventions de réhabilitation.

La reconnaissance des effets de l'héritage historique constitue la "matière première" d'explication de la forme actuelle. Pour les aménageurs, l'étude de l'évolution est un moyen d'identification des effets de l'héritage historique, dans la mesure où ceux-ci expliquent la forme urbaine actuelle, "matière première" sur laquelle l'aménageur travaille.

La compréhension des logiques de production de la forme urbaine de la placette, doit nous permettre de se positionner par rapport à la projection du projet. On peut alors soit poursuivre le même processus soit s'y opposer, mais le choix doit être arrêté en connaissance de cause [12], car les **qualités formelles** du tissu sont des **supports aux pratiques urbaines** spécifiques dont dépend, la qualité et la lisibilité du projet et la manière dont le concepteur les utilise [13].

Malgré la reconnaissance de ROSSI A, du rôle des géographes dans la mise au point de la morphologie, il revient aux historiens de l'architecture le mérite de faire rebondir cette démarche durant les années 1970. Les travaux des architectes italiens (S. MURATORI en 1959 et C. AYMONINO et alii 1966), des géographes allemands et anglais (Stübgen, M.R.G Conzen, J.W.R. Whitebhand), des historiens de l'architecture français (F. BOUDON et P. PINON), des architectes – urbanistes français (J. CASTEX, J.Ch. DEPAUL et Ph. PANNERAI 1977) et des géographes-cartographes (S. RIMBERT, B. ROULEAU) sont des repères de réflexion et de prise de position par rapport aux pratiques urbaines modernes et d'instauration de méthodes respectueuses des mémoires des lieux pour la conception du nouveau.

La ville étant un système global et complexe où tout a une influence sur tout. Elle se constitue alors de plusieurs sous-systèmes, le politique (autorités, acteurs, société civile), celui de l'économie qui considère le volet « production et consommation » des biens et des services (investissements et ressources) et enfin le sous-système morphologique. Toute analyse urbaine, se doit de considérer les trois sous-systèmes simultanément.

Le sous-système morphologique a trait à la morphologie d'une ville qui est la forme physique de son tissu. Il est avéré que la structuration géométrique ne contient pas à elle seule tout le propos, mais en représente une composante particulière. L'analyse morphologique, est l'étude de cette forme avec la continuité progressive

du tissu et des interactions entre ces éléments constitutifs traduites par des compositions spécifiques. Elle relève de ce fait de la composition urbaine et de l'aménagement urbain. Il s'agit donc de décoder par décryptage des forces de liaisons entre les constituants pour évaluer les relations réciproques entre les composantes du tissu et pouvoir les manipuler. Toujours selon ALLAIN R. [4], le dit sous système se constitue de trois composantes:

1. Éléments : le site, le plan (maillage), le bâti et l'usage du sol (tracés, parcellaire et bâti).
2. Agencement, appelé « Structure » et qui est le mode d'organisation entre les éléments, il engage la notion de tissu urbain en déterminant ses différentes caractéristiques (dense/lâche, continu/discontinu, étiré/coupé par des coupures administratives ou physiques (naturelle ou construites).
3. Moyens qui sont les outils de conception et production des tissus urbains. Ils définissent les idéologies, les décisions et les processus qui contribuent à la naissance d'un type de combinaison plutôt qu'un autre. (Logiques spontanées ou réglementées, système urbanistique (s/système idéologique).

Bien que consciente que les formes urbaines interpellent une analyse systémique, notre choix de ne présenter dans le présent article que l'aspect morphologique de l'analyse établie sur une portion du centre historique constantinois, est imputable à son cadre limité d'une part et au fait que l'évolution historique et pittoresque d'une forme urbaine se traduit généralement par une extension de ses limites et par des transformations internes à celles-ci d'abord. On a donc choisi d'aborder les logiques des phénomènes qui se traduisent concrètement dans l'espace. La logique morphologique se traduisant dans les formes, est la plus perceptible et la plus significative de ces phénomènes. En l'occurrence le génie des lieux. A cet effet, elle reste l'outil de connaissance et de lecture de l'espace le plus adapté aux fondements de la maîtrise du projet. Elle est l'outil d'analyse qui garantit une continuité historique dans l'évolution de l'architecture et d'urbanisme.

La méthode morphologique, est donc retenue pour sa capacité de révéler les qualités du tissu, qui orienteront les opérations de sa conservation et sa mise en valeur, et surtout de fournir les règles auxquelles de telles interventions doivent être soumises. Dans le guide de gestion du patrimoine culturel mondial, la morphologie urbaine est une condition *ciné qua non* à la gestion des centres historiques. A Constantine où le site du centre historique est responsable de difficultés diverses, allant de l'urbanisme acrobatique [14] à la résorption du rang de métropole régionale que la ville doit assumer, ces dispositions sont de rigueur. L'étude morphologique est la clé de compréhension du site et des composantes du tissu si complexe. Elle est par ailleurs choisie car elle

privilégie l'aspect visuel (Camillo Sitte et Raymond Unwin) qui demeure le plus maîtrisable et le plus défendable. Elle est de surcroît, comme confirmé par ALLAIN R. [4], un préalable incontournable à toute intervention ou opération d'analyse.

Les centres historiques habituellement considérés comme inadaptés à la vie, offrent des repères, des sources inexhaustibles d'inspiration sur les combinaisons de systèmes et les formes d'organisation possible, elles proposent des lieux vivables et dotés d'urbanité [15].

Application de la méthode au projet pilote :

Ainsi et par décomposition du centre historique constantinois, nous comptons expliquer la réaction des humains qui l'on façonné pour la production de la ville. Comment percevaient-ils ce fameux rocher ? Quelles ont été leurs attitudes pour l'exploiter ? Quel processus avaient – ils suivi pour le rendre tel qu'il est aujourd'hui ? Autant de questions qui demandent à remonter le temps pour comprendre les phénomènes de production du tissu, d'où l'intérêt de la décomposition en systèmes.

La reconnaissance de l'espace Beb el Djabia est passée alors par la lecture des cartes et des plans actuels ou anciens (lecture de formes qui comptent ou qui sont utiles au projet, lectures des traces laissées dans les formes par l'histoire, lecture des processus d'évolution) par superpositions et repérage des indices. Les interprétations ont ainsi tenu compte des réflexions faites sur :

- 1- Le système de parcellisation (forme, dimensions, direction)
- 2- Le type de répartition des cellules (des constructions)
- 3- De l'orientation solaire.

Ce moyen de saisir la forme urbaine par sa décomposition, s'est appuyé sur la lecture des caractéristiques des divers composants, en soumettant les réflexions à concertation [7] avec les habitants dont il faut répondre aux aspirations sans perturber leur vie quotidienne. La validation et l'appropriation du projet par les habitants sont incontournables pour qu'il puisse se réaliser, se pérenniser et se patiner avec le temps. Ce processus concerté a fait aboutir aux résultats ci -après.

RESULTATS :

La méthode se fonde, tel que présenté au par avant sur la décomposition de l'aire d'étude en systèmes [12] qui seront analysés indépendamment. Pour notre projet cette étape nous a permis de faire conclure ce qui suit:

1- Système parcellaire :

Le principe de superposition des différents établissements sur un site est une tradition humaine. Pour Constantine, où le rocher constitue une limite inévitable, la ville ottomane a dû conserver la même structure au sol de la parcellisation antérieure, voire antique [16]. Les parcelles du projet [15], à savoir la 1751, 1752 et la 1747, appartiennent au même quartier Souika, et débouchent sur deux rues différentes (rue de l'échelle et mellah Slimane) ainsi que la placette Beb el Djabia.

Elles s'insèrent dans deux îlots différents le n° 127 et 132 de formes et de dimensions différentes, semblant être la résultante du découpage parcellaire conditionné par le système de centuriation antique adapté à la topographie du site. L'essai de reconnaissance des normes romaines correspondantes sur le rocher, peut être un argument assez indicateur [17].

Ainsi les deux îlots se décomposent en 70 parcelles, le n°132 renferme une cinquantaine, dont 1751, 1752 et le 127, 19 parcelles dont les 1747, 1749 et 1750. A l'intérieur des îlots, le parcellaire est à prédominance trapu (de forme se rapprochant du carré) et désaxé (de direction géométrique déformée par désaxement des unités).



Fig n°4 : Système parcellaire du projet par rapport à celui du reste du tissu historique.

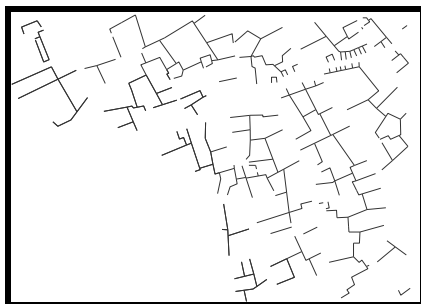


Fig n°5: Système parcellaire du projet.



Fig n°6: Système parcellaire du projet superposé au plan cadastral.

Une lecture de la superposition des deux documents, montre le maintien fondamental de la configuration parcellaire ce qui laisse supposer des mutations internes aux limites de parcellisation.

Les parcelles sont alors de formes et de dimensions variées. Le tableau ci – après (page suivante) récapitule les différents résultats obtenus.

2. Système viaire :

Les infrastructures viaires et parcellaires sont les premières mises en place. Les espaces publics des centres historiques, sont souvent hétérogènes car ils sont le lieu privilégié d'enchevêtrement des époques successives. Les analyses morphologiques montrent que quelque soient les processus d'urbanisation (ou de transformation), il existe plusieurs dialectiques entre l'occupation architecturale et la structure urbaine (voirie et parcellaire).

Afin de comprendre le processus de formation de l'aire d'étude, il est inévitable de passer en revue son contexte, à savoir la rue commerçante. BURECKHARDT, rappelle que le quadrillage des rues du modèle de la ville orthogonale romaine altérée par les communautés musulmanes ne fut conservé que pour les quartiers commerciaux. Encore une confirmation de l'hypothèse de consolidation de cette voie qui s'ajoute à la continuité historique de la ville de Constantine, et au maintien des œuvres utiles à tous et à « l'immunité des ruines en plein centre urbain » [19]. Ce degré de consolidation, voire de renforcement d'intérêt, pourrait être la conséquence de son lointaine affiliation comme chemin des époques d'occupation primaires du rocher. L'étalement de cette voie entre deux portes a renforcé son caractère commercial qui permettait sa fermeture pour des raisons de sécurité.

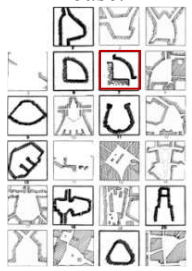
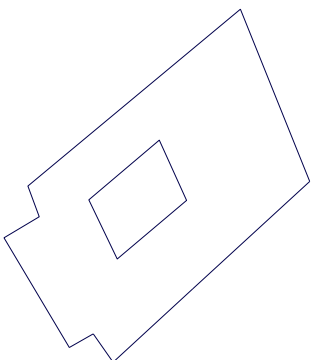
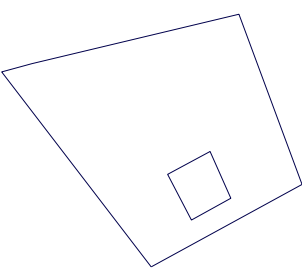
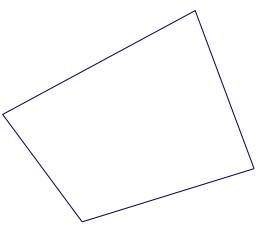
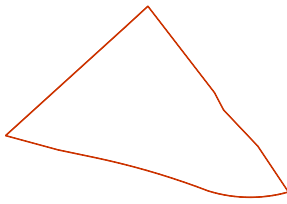
	Maison 12 et 12 bis	Maison 19	Maison 19 bis	Placette
Numéro parcelle	1747	1752	1751	Deux parcelles désaffectées : 1749, 1750.
Forme	Forme trapézoïdale (issue d'une déformation d'un rectangle dont le fond est tronquée des deux côtés)	forme trapézoïdale	forme biseautée, vue le passage de la voie	<p>Selon la typologie de KRIER R [18], elle est de forme brisée, régulière, dont les angles ont reproduit les parcelles de base.</p>  <p>Fig. 8-31 Triangular urban spaces (from Krier, 1975).</p>
Dimensions	dimension moyenne (7.40.x 25.38 m)	dimensions moyennes (20.07 x 16.51 m faisant 338,58 m ² ,	petites dimensions (11.54 x 8.62m)	
Saturation	12% espace vide et le reste construit	16.51 m ² libre, soit 4 % non bâti et le reste construit.	100% bâtie	0%
Direction	direction perpendiculaire à la rue	Perpendiculaire à la placette	Alignée avec la rue et perpendiculaire à la placette	Les angles coïncident avec le départ de rues. Les deux côtés Est et Ouest se plaquent contre les façades des maisons
Ouverture	Sur deux façades : Rue de l'échelle et placette. A l'origine, s'ouvre sur la rue de l'échelle	Une façade Sur la placette.	S'ouvre dès l'origine sur deux façades. Rue mellah et placette.	Sur le pont Sidi rached, sur la rue de l'échelle et sur la rue Baba hennini.
Plan				

Tableau n°1 : Résultats de l'analyse topologique, formelle et dimensionnelle des parcelles du projet

De nos jours, cette voie reprend parfaitement les critères des voies des villes musulmanes dont le système viaire a une configuration tortueuse ponctué par de fréquents changements de direction et de dimensions. Dans cette trame serrée, c'est à peine si l'on aperçoit le filet étroit et zigzagant de venelles et d'impasses fréquemment interrompu par des passages transversaux reliant les maisons entre elles. Qu'il soit justifié par des besoins de défense, de la nature du site, de l'action des hommes, des conditions économiques, ou climatiques, de facteurs socio - religieux, ou à une certaine mollesse du droit musulman en matière de réglementation urbaine [20], ce type de tracé caractérise la structure de la médina constantinoise et son système de distribution urbaine.

L'intégration à la topographie du site très accidentée, a accentué la sinuosité des voies en produisant un réseau de rues entrelacées sans harmonie visible mais semble s'adapter pleinement à la structure en labyrinthe du tissu si recherchée.

Le système viaire de l'aire d'étude est de ce fait en résille (ilot composant une portion du tissu isolé de toutes parts par des voies de nature équivalentes), à voies hiérarchisées en échelle (dépendance des voies secondaires par rapport aux voies principale).

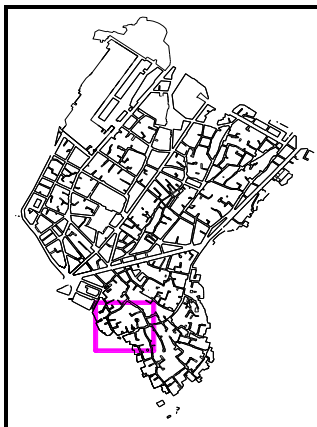


Fig n°7: Système viaire de la vieille ville.

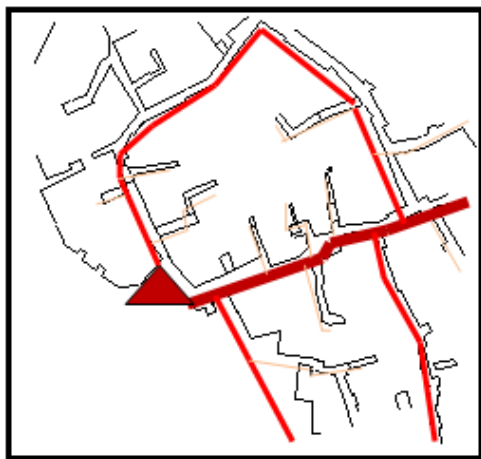


Fig n°8: Système viaire de la zone de la placette Bebe el Jabia.
— Voie principale. — Voie secondaire. — Impasse.



Fig n°9 : Rues entourant le projet sur photo aérienne.

Le recoupement des voies en orthogonal, fait penser au maintien de leur hiérarchie initiale (Fig : 8). Leur longueur, en l'occurrence celle de Mallah Slimane, corrobore son très important rôle de desserte, et son implication dans la structuration du tissu (Fig : 9). La largeur décroissante des voies, par contre, à partir de la rue principale sus indiquée, consolide davantage l'hypothèse de conservation de l'hiérarchisation initiale du réseau. Ce qu'il faut constater dans notre cas est l'interdépendance entre les voies et les parcelles qui les bordent.

3. Système du bâti :

Le bâti intervient après les voies et parcelles, et s'inscrit dans la structure ainsi obtenue en fonction des types architecturaux susceptibles de l'occuper. RAYMOND A., rapporte que dans les villes arabes sous pouvoir ottoman, l'organisation urbaine en quartier était accentuée afin d'assurer le contrôle politique de la population caractérisée par une grande diversité. Les quartiers sont donc définis en fonction des tendances de chaque communauté à se regrouper pour former un ensemble homogène, et se compose d'un ensemble de demeures accolées les unes aux autres de tous les côtés pour former une masse continue perforée par les cours intérieures et interrompue par le réseau viaire. En cette partie de la médina constantinoise, le tissu présente la continuité du bâti sur une ou deux directions sans perturber la cohérence dans les îlots. Les habitations sont pourtant isolées et recueillies sur elles mêmes tout en restant ouvertes sur le ciel. Elles sont bâties sur un ou deux niveaux du fait de la rigidité des matériaux permettant de porter plus d'un étage.

Vues de l'extérieur, les maisons individuelles se confondent dans la masse bâtie, la plupart de leurs murs étant mitoyens conformément aux consignes du Prophète selon lesquelles personne ne doit empêcher son voisin de fixer une poutre dans le mur extérieur de sa maison, mais personne ne doit non plus bâtir de manière à avoir vue sur la cour du voisin. Les droits de voisinage comprennent à la fois la solidarité et la discrétion (l'intimité). D'ailleurs il n'existe pas dans la ville musulmane, de quartiers réservés aux classes supérieures.

Il est difficile de distinguer, par l'extérieure une famille pauvre d'une riche, les disparités sociales sont estampées au niveau du bâti, ce qui sans doute consolide l'enchevêtrement des constructions [21].

A Constantine ou à Alger, humble ou riche, la maison traditionnelle compte toujours deux niveaux d'occupation ordonnés autour d'un patio à arcades, faute de quoi, l'immeuble trop bas serait littéralement étouffé par ses voisins et privé de lumière, privé également et surtout d'air. GRANGAUD I., pour sa part, nous apprend qu'à travers les registres de l'époque de Salah Bey, le type d'habitation régnant est soit *dâr* (note 3) soit *uluw* [22].

Dans les petits immeubles, tels les *aliis*, le patio semble être de passage et n'est qu'un lieu de séjour. Les familles résident à l'étage et dans les niveaux supérieurs qui revêtent une grande importance dans la vie quotidienne. Parfois, et au second étage sont aménagées les cuisines et les salles de bains avec les latrines cote à cote. On trouve alors :

- 1- Le patio ou *alii*.
- 2- Les pièces (*m'jeles* ou *byoutes*).
- 3- La cage d'escalier organe de distribution verticale.
- 4- Les galeries absentes dans le cas des *aliis*.
- 5- La *Skifa*, absente dans la typologie « *alii* ».
- 6- Les toilettes communes, une pour chaque niveau.
- 7- Les dépendances diverses dont les *seddas*, les *doukkanas*, les *maqsourats* qui se présentent comme des espaces secondaires de service et sont toujours associés à l'une des composantes principales précédemment énumérées.

Ajoutées aux autres types de constructions de moindre pourcentage dans cette zone périphérique du tissu, les maisons montrent une organisation planaire où les bâtiments sont très accolées entre elles jusqu'à former une masse compacte interrompue par les rues. Le système présente une continuité du bâti dans tous les sens avec des perforations dues aux patios.

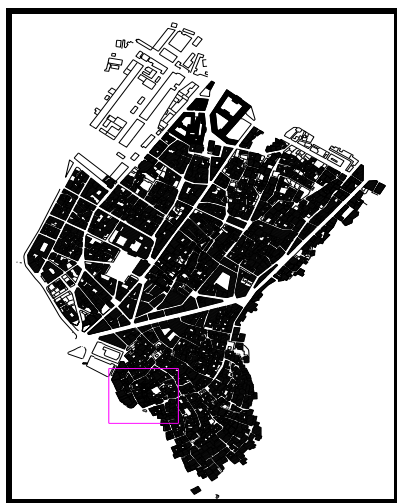


Fig n°10: Système du bâti de la vieille ville.

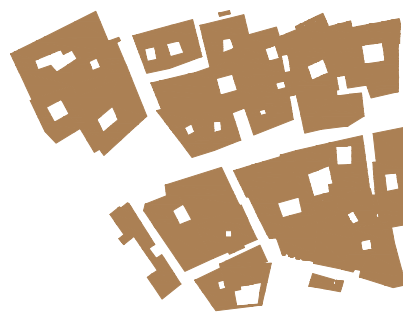


Fig n°11: Système du bâti de la zone de la placette Beb el djabia.



Fig n°12 : Système du bâti de la zone de la placette Beb el djabia sur fond du parcellaire de 1867.

La représentation graphique du système laisse paraître le type planaire perforé, où les bâtiments sont interrompus à l'intérieur par les patios et puits de lumière (Fig : 11). La similitude dans la direction des bâtiments confère au système l'aspect homogène et cohérent, d'autant que la bâti s'adapte parfaitement au parcellaire. L'aspect dimensionnel exprime l'importance de la densité du bâti (Fig : 12). Ici le volume est resserré (typologie bâtiment à patio).

4. Système des espaces libres.

Tout espace public est à un moment donné (même à celui de sa réalisation) la résultante de son programme et des conditions particulières du lieu (structures héritées des époques antérieures). Généralement ces espaces publics persistent aux époques qui les ont créés alors que les édifices qui les limitent changent, les pratiques qui s'y déroulent évoluent. Qu'il soit conçu avec l'ensemble de l'espace urbain ou imposé à un tissu préexistant, ceci étant reconnaissable généralement à la régularité de la forme ou à la parfaite inscription géométrique dans le système de la voirie, l'espace libre est le résultat d'une opération planifiée ou du moins programmée.

L'analyse morphologique vise alors l'établissement d'une typologie des espaces pour penser ou repenser leur usage et leur aménagement, que l'on veuille conserver un caractère original, le renforcer ou l'éliminer.

Ainsi plusieurs éléments entrent en jeu, la forme

géométrique, le statut foncier (privé ou public) et le fonctionnement.

Par rapport à la géométrie, la méthode se base fondamentalement sur l'analyse des places (placettes). Ces dernières sont rares dans la médina de Constantine, car la cité musulmane ne compte généralement pas de grandes places ouvertes, leur rôle est conféré aux mosquées qui permettent le rassemblement des citoyens, on en compte néanmoins quatre, place Sidi Djiliss, place Souk el Acer, place des Chameaux et place des Galettes. Toutes sont exploitées en souks, d'où leur toponyme qui évoque des fois le type de marchandise vendue. La placette Bab el jabia n'en fait pas partie de ce groupe créé à l'origine. Elle est le résultat des travaux de dégagement et de déblaiements pour la création du pont Sidi Rached, au point de pénétration de la ville dans sa partie Sud – Ouest (Fig : 13). C'est alors que ses caractéristiques sont celles d'un espace résiduel. Les espaces la délimitant, sont soit privés ou publics dont les vides privatifs, en l'occurrence les patios (Fig : 12), apparaissent comme recreusés dans les masses pleines, et les vides publics (voies, places et placettes) présentent une continuité linéaire. La notion de négatif / positif et bâti / non bâti est très nette.

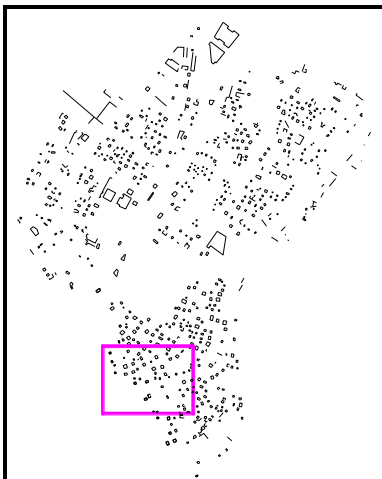


Fig n°13: Système du non bâti de la vieille ville.

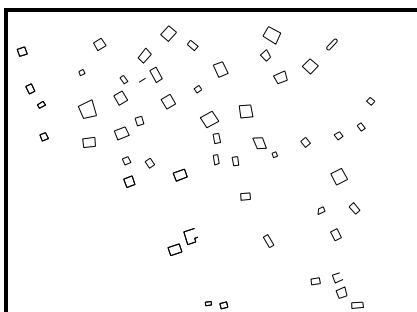


Fig n°14: Mise en évidence des patios.



Fig n°15 : Système des espaces libres de la zone de la placette Bab el djabia sur fond du parcellaire de 1867 (voies, place et patios).

A cet effet, il nous a été difficile de classer la placette dans la typologie de référence (Fig : 15). En fait, nous la considérons avec réserves, du type placette de liaison, car elle relie les rues de l'échelle et Mellah Slimane, répondant à la catégorie « activité du vide et passivité du plein » du fait de son rajout ultérieurement parmi les masses pleines par des opérations de grignotage.

Recomposition et interactions entre les systèmes :

Après décomposition, la recomposition permet de receler les interactions entre les systèmes. Préalablement découpé par le système parcellaire et viaire, le territoire urbain est exploité par le système bâti et non bâti. Le processus s'opère par une répétition de l'unité de base composée d'une parcelle occupée par une construction dont les dimensions déterminent l'espace libre, et obligatoirement raccordée à un tronçon de la voie. La manière de production des systèmes donne la structure actuelle qui suit un maximum d'intégration dans la structure antérieure pour assurer un fonctionnement optimal [23]. La multiplicité de cette unité dans le cas du projet s'est opérée en fonction de la topographie du site très accidentée, à sa morphologie (rétrécissement dû à la forme du rocher et sa localisation de rive par rapport au tissu) d'où la juxtaposition du rempart.

DISCUSSIONS

Les données cumulées par ce travail de lecture ne prétendent évidemment pas prendre en compte toutes les préoccupations utiles et nécessaires au projet. Ici le lieu est déjà constitué, l'aménagement doit viser la mise en valeur de l'existant. D'où la nécessité de considérer les rapports entre l'aménagement de l'espace public et de la ville, entre l'architecture et la ville. La ville doit finalement passer avant, en tant que tout comprenant l'architecture et l'espace public. Les constatations sur les quatre systèmes par rapport à leur topologie, dimensions et géométrie ont permis la construction d'une première conclusion.

Première déduction :

1- Le tissu est donc à bâti planaire à trame bâtie en nappe perforée relativement saturé sans retournement des parcelles, à composante viaire en résille hiérarchisé en échelle. La mitoyenneté et l'accolement du bâti de toutes parts aux limites de la parcelle, engendre des espaces libres privatifs et publics nettement séparés sans aucune relation, d'où une très grande continuité obligeant introversion de l'architecture.

2- La combinaison des quatre systèmes sur le plan topologique oblige le respect de la position des constructions sur le front de la rue. Ici aussi bien le parcellaire que le viaire et le bâti sont interdépendants, ce qui entraîne une très grande cohérence qu'il faut éviter de rompre. Ceci explique d'ailleurs les extensions opérées à l'intérieur des unités de base depuis fort longtemps.

3- L'obéissance du bâti à la direction des parcelles et aux voies permet de conclure le processus de développement ci – après :

1er stade :

Dans cette partie de la ville, contiguë à la muraille, le bâti est presque linéaire à la rue de L'Échelle, d'où une façade de la parcelle vers la rue et l'autre fait dos au rempart, pour la maison 12 et ouverture de la 19 sur la rue de l'Échelle seulement, tandis que la 19 bis s'ouvrait sur la rue précédente et la rue Mellah Slimane. L'évolution du bâti étant alors bloquée sur les rues qui les bordent et leur reste aligné.

2ème stade :

Le tissu évolue en profondeur vers l'intérieur des parcelles pour permettre une extension par des rajouts de niveaux supérieurs et des chevauchements et appentis, voire d'ailes entières. La placette est alors créée par l'élimination de deux parcelles (voir tableau de bord), et le bâti connaît de nouvelles possibilités d'ouverture vers l'extérieur, dont la maison 12 vers la placette.

3ème stade :

Les remparts éliminés permettront l'ouverture des façades de la 12 sur leur dos, et la nouvelle l'acquisition puis le partage par deux français de la dite maison, obligera la création d'une deuxième entrée et donc deux numéros municipaux 12 et 12 bis.

4ème stade :

La création de la rue Bounab Ali, permettra encore l'ouverture de grandes fenêtres au niveau des maisons contiguës à la 12, et agrandissement d'une fenêtre à la 12bis. En plus de devanture de commerce de la boulangerie, et création de terrasse pour le café maure, sur la même rue, constituent la dernière phase de transformation de la zone.

Deuxième déduction :

En dépit de sa suppression, le rempart bâti par les arabes, tel que mentionné par la cartographie française (carte précédente), marque de façon définitive la limite Ouest du centre urbain, car il ordonne le tracé d'une nouvelle rue longeant les parcelles de rive, soit l'actuelle rue Bounab Ali, qui au vue de l'iconographie de 1842, suit à quelques précisions près le tracé précis de l'enceinte de la ville. La simulation des phases d'évolution de cette partie du tissu est très complexe en raison de la multitude de perturbations profondes du construit. Les planimétries retenues pour l'analyse font ressortir des superficies très différenciées notamment entre le cadastre et le plan URBACO, dont la différence entre les valeurs est de 36 % pour la maison 12, de 5 % pour la maison 19, 3% pour la maison 19 bis et de 48% pour la placette. Ces dissemblances posent beaucoup de problématiques quant à leur interprétation. Faut – il les prendre comme des erreurs de relevés et de dessin ? Ou comme des indices de transformations effectives dans les constructions ? Ceci en plus des aspects si rapprochés des variations repérées ce qui rend difficile leur classement en une chronologie même hypothétique.

Le phasage proposé précédemment, ne fait donc que suivre un raisonnement logique de maturation à la base d'indices archivistiques croisés avec des traces portées par la matière restante. Cependant plusieurs chevauchements peuvent rendre nos lectures problématiques et conditionnelles.

Troisième déduction :

Une lecture de la superposition des deux documents ci – après (Fig : 16), montre le maintien fondamental de la configuration parcellaire ce qui laisse supposer des mutations internes aux limites de parcellisation, avec accord de la structure de la maison avec la parcelle pour les quatre bâtisses du projet, d'où une saturation complète (la maison occupant la totalité de la surface de la parcelle) tout en s'adaptant aux déformations, survenues dans la mesure où la cour (quand elle existe) est entourée des pièces principales et s'est toujours insérée dans les limites fixées par la parcellisation, ceci n'empêche pas d'ailleurs, le chevauchement des volumes à l'étage, entraînant l'impossibilité de lire la division des volumes bâtis par le parcellaire. Ainsi, la parcelle 1751 s'introduit sous la 1752 sur toute son aile Nord et compose de ce fait son demi-niveau (Fig : 17).

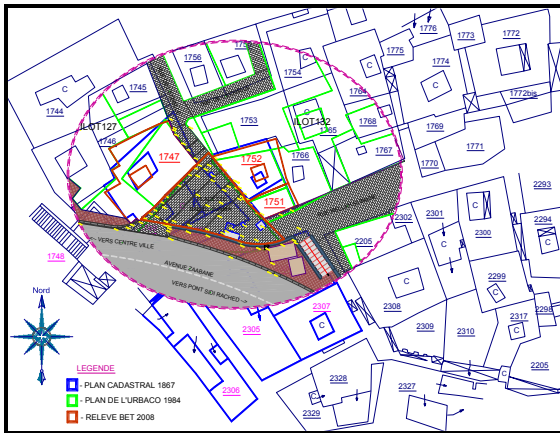


Fig n°16: Superposition des trois planimétries retenues.

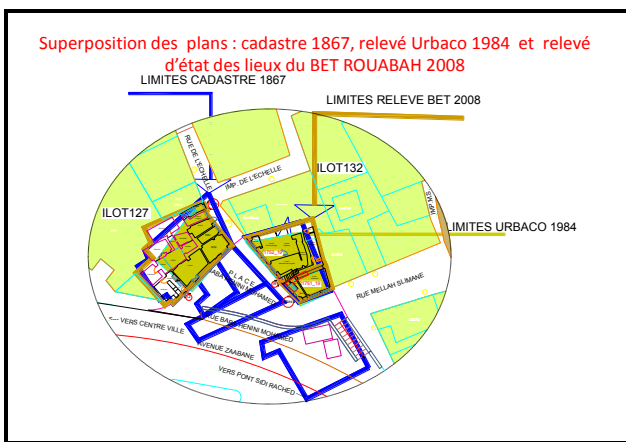


Fig n°17: Mise en évidence des différentes limites entre les planimétries de la placette

Quatrième déduction :

Ainsi, avons – nous constaté que le cycle de croissance de la placette, est attribué à deux phénomènes majeurs, l’*insularisation* qui se manifeste par la transformation à l’intérieur de la limite de base (la parcelle) et la *tabernisation* correspondant à la réutilisation des niveaux inférieurs en activité commerciale.

Les deux phénomènes étant la conséquence logique d’évolution urbaine, ils correspondent au dernier stade de maturation du tissu reconnu précédemment. Le premier phénomène devrait alors guider le projet dans la mise à l’arrêt des transformations à l’intérieur de la parcelle, par la mise en œuvre de propositions de blocage de tout rajout de structures au fin de support de nouveaux niveaux ou espaces intérieurs, et même de fermeture des puits de lumière.

La *tabernisation*, devrait justifier le maintien des activités commerciales au niveau des rez de chaussées afin de conserver le mouvement logique et convenable de la composante du tissu et sa logique de maturation.

Cinquième déduction :

Les données recueillies de l’analyse théorique basée sur la décomposition, restent les plus indicatrices sur cette zone, et par voie de conséquence les plus justes et les plus concrets à l’état actuel des connaissances. Bien que beaucoup de littérature laisse croire que l’armée ottomane disposait bien d’un service cartographique au service du sultan, Constantine ne semble pas en avoir bénéficié ; du moins jusqu’à ce jour. Les récits des voyageurs et savants ne semblent pas si édifiants pour permettre d’avoir des suppléments de détail pour la lecture entamée antérieurement. Seules les tentatives de représenter la ville à cette époque, engagées par DEVOISINS [24], MERCIER E. [25] et RAYMOND A. [26] nous sont disponibles. Aussi, sommes – nous rabattus sur la cartographie coloniale du début de la conquête pour remonter le processus d’évolution de la placette.

Les différentes transformations opérées pour exploitation excessive générée par l’augmentation de la rente financière des terrains, la récente libéralisation du marché et l’absence d’un contrôle urbain, sont autant de facteurs qui ont eu leur effet sur la défiguration rapide et anarchique de la forme de la ville. Durant les onze premières années de la conquête française (1837-1848), l’administration urbaine est mise sous la responsabilité d’un notable constantinois pendant que l’armée française se chargeait des affaires militaires et de police. Le remplacement du Maréchal VALEE par le Gouverneur Général d’Algérie (Général BEGAUD), marquera le début d’une conquête totale, ce qui nécessitera la division de la ville dès 1844 [24]. Une ordonnance royale, du General Bégau, établit en vue de l’évolution urbaine de la ville, délimita alors un « quartier indigène » afin d’assurer la sécurité des colons, et surtout afin d’interdire le déplacement des autochtones qu’elle devait garder sous les yeux, cette ordonnance cantonnera ces populations dans la partie arabe située au dessus de la rue Larbi ben M’hidi (ex Nationale) dont le quartier souika. Cependant et dès 1888, il semble que l’administration s’oriente vers l’extérieur du rocher dans ses projets plutôt que la transformation du centre urbain, ce qui l’épargnera relativement des perturbations profondes. Les transformations au niveau de la placette amputable au projet d’édification du pont Sidi Rached, ont presque complètement défiguré le front Sud - Ouest du rocher. Ce premier acte urbain sera suivi dès l’installation de la municipalité par le premier plan d’alignement de 1854.

Cette ordonnance, qui devait réduire la spéculation foncière sur cette partie de la médina par la population allochtone (française) en l’obligeant à se désintéresser à cette partie du rocher, ce qui aurait provoqué son abondant, et la dégradation de son cadre bâti, ne semble pas avoir réussi. Les documents du domaine montrent que les acquisitions foncières des français se sont prolongées jusqu’à la porte El Djabia (note 4).

Néanmoins cette partie du rocher se présente comme étant la plus conservée de la médina grâce à la réduction du nombre de transactions foncières par l'occupant français, et par voie de conséquence, la culture traditionnelle semble être mieux entretenue. RAYMOND A.[26] la décrit comme étant : « *La seule zone de Constantine où les maisons traditionnelles aient été conservées sur une grande étendue, avec un réseau de rues moins perturbé qu'ailleurs par les percées de l'époque coloniale, correspond à ce qui a été, avant 1837, le quartier de Bâb al-Gâbiya: on peut ainsi imaginer le caractère qu'avaient ces quartiers à l'époque turque, avec leurs maisons à étage en surplomb sur la rue, aux toits couverts de tuiles et aux cours de dimensions modestes. C'est dans ces quatre régions que sont localisées les hawma (quartiers) mentionnés dans l'index de Mercier* ».

Dans cet article, il propose une restitution de la ville du XVIII^e siècle (Fig : 18), qui reste des plus fiable car même le plan – relief exécuté en 1852, sensé représenter la ville avant les travaux de restructuration urbaine entamés dès 1940, restera inachevé et donc pauvre en détails pour cette partie de la médina.

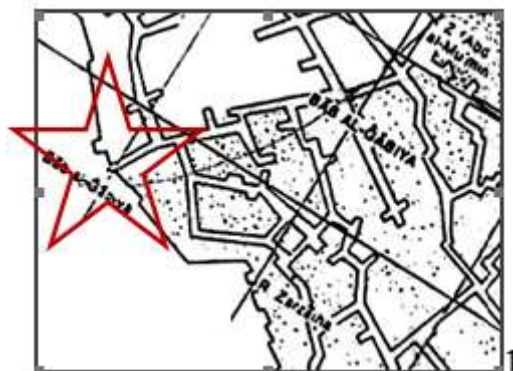


Fig n°18 : Essai de restitution de la ville de 1837 par RAYMOND A.



Fig n°19 : Plan de la ville en 1842 par RAVOISIER A.



Fig n°20 : Plan de Cne en 1875, par ROGER V, géomètre à Alger et Constantine.



Fig n°21 : Carte topographique de la ville en 1938, relevée par le cabinet DANGER géomètres-experts.

Vue la faiblesse technique du dit plan, en l'occurrence l'imprécision de ses dimensions, nous avons préféré ne pas trop en user. L'analyse générale s'est soldée par le dégagement de recommandations relatives aux systèmes observés. Il s'agit de :

1- Nécessité de conserver la structure du parcellaire, en respectant les emprises au sol actuelles qui expriment les dernières configurations après les diverses interventions sur la place, y compris les effets des premiers alignements (respect de l'historicité et de la structure de base du tissu qui porte sa véritable logique de formation et transformation). En restituant les piédroits des entrées authentiques et en interdisant tout développement excessif des devantures de boutiques qui empiètent sur d'autres maisons mitoyennes - même si le propriétaire est unique- et en proposant un aspect architectural au bâti qui éviterait une incohérence architecturale dans le paysage de la placette et l'espace public.

2- Nécessité de conserver les structures verticales et horizontales : pour les verticales, les rez-de-chaussée doivent faire apparaître les structures porteuses de l'immeuble en laissant les parties pleines sans ouvertures et les faire coïncider avec les pleins des étages. Il

convient de maintenir les niveaux des planchers et en conserver les parties pleines sur les limites mitoyennes afin de laisser apparaître les contours de chaque entité. Pour respecter la trame horizontale, on recommande de conserver les entrées des maisons à leur emplacement d'origine, et si le commerce s'étend jusqu'aux étages supérieurs, leurs éventaire ne doit pas suivre le même développement (Fig : 22, 23).

3- Nécessité de conserver la trame viaire : En conservant les entrées d'immeubles témoins de la structure viaire, en aménagement des devantures qui n'empiètent pas sur les voies publiques et en conserver les tracés et gabarits des voies afin de préserver la trame originelle. Les débordements de commerces seront réglementés par un cahier des charges établis par le maître d'ouvrage.

Nécessité de respecter la typologie du tissu par le maintien des rapports entre bâti et non bâti (Fig : 24, 25, 26).



22



23

— Trame horizontale — Trame verticale

Fig : n°22 & n°23 : Mise en évidence des trames horizontales et verticales des tracés de façades (ordonnancement) et limites des accès du RDC.



24



25



26

Fig n°24, n°25 & n°26 : Quelques une des variantes proposées dans le cadre du projet pilote en conformité avec les recommandations arrêtées après analyse morphologique.

Conclusion et recommandations :

Alors que chaque époque possède ses styles et ses modes, il paraît que ceux de notre temps soient les plus brefs et les plus superficiels, traduisant ainsi une situation de crise culturelle qui ne donne plus à l'architecture et l'urbanisme, comme tous les autres arts, toutes leurs ampleurs. Aujourd'hui on se limite à donner une image de confort à l'intérieur et de prestige à l'extérieur. Ce sont là les raisons des erreurs fatales de l'urbanisme contemporain, responsable d'une profonde ambiguïté dans l'héritage urbain des trente dernières années; A ce sujet KRIER R, s'exprime par ce passage [18] :

« Les programmes esthétiques modernes sont tellement pauvres et dépourvus de contenu qu'ils perdent très vite toute crédibilité.... Ils sont importées de l'étranger comme toutes les imitations, brutalise et faussent l'original... Je considère qu'un des devoirs importants de cette étude est de déboucher après les critiques de la situation actuelle et l'analyse de l'espace urbain, sur déclaration concrète qui fait le bilan des expériences précédentes et qui ose dire quels seront les types de structure urbaine valables à l'avenir ».

Dans cette partie limitrophe de la ville, l'effet d'enceinte marque profondément le paysage urbain. Dans cette zone épargnée par les profondes transformations de l'époque moderne, le tissu paraît avoir conservé les trames régulières romaines, qui se sont déformées sous la double influence des enceintes et des nouveaux aménagements (pont Sidi Rached). L'élimination de l'enceinte en amont obligera les rues à converger vers la porte Beb El Djabia. Les alignements ont progressivement engendré l'encombrement des

voies par des pseudo-boutiques et empiètement des constructions privées. La disparition des murs de deux maisons de rive, a laissé - quand même - subsister la forme urbaine, non seulement son enveloppe extérieure (l'enceinte ayant été relayée par la rue Bounab Ali et celle de baba Hennini), mais aussi le réseau des rues (rue mellah, de l'échelle, de la côte). La ville ancienne intramuros est ainsi extravertie sur les escarpements du profond canyon.

Le premier bilan à dégager fait noter la singulière adhésion entre la permanence de l'établissement humain et les caractéristiques géotechniques du site, d'où un système très complexe qui protégeait doublement (par la nature et l'art) la cité et ses occupants. S'il faut établir des évaluations d'une équivalence entre valeur historico-culturelle et valeur architecturale à la base du master plan [5] à savoir, pour la 12 et 12 bis, l'indice 2 (qualité moyenne, typologie historique), l'indice 2 (qualité moyenne, typologie historique) pour la maison N°19 et l'indice 3 (qualité supérieure, typologie historique), on risque d'être en complète discordance, notamment pour la maison 19 bis dont la qualité architecturale et structurelle sont très modestes.

L'analyse morphologique partielle, quant à elle, a permis de conclure le degré supérieur de persistance des supports de fond de la forme urbaine, et de là lui attribuer une très grande valeur historique dans la mesure où elles conservent les éléments référents d'une architecture pluriséculaire. La lecture des différentes planimétries collationnées par le master plan et relevés sur les lieux, ont permis de conclure les degrés de consolidation des structures de base d'où l'exigence de leur adopter comme des règles de tracés et de conception des futures formes urbaines de cette partie de la ville. Les opérations techniques et leurs détails se sont alors insérées dans les valeurs du tissu, de ses réalités physiques et morphologiques et des réalités de l'environnement, en vue de restituer l'image cohérente de cette zone avec son environnement. Ceci ne doit pas faire oublier la nécessité de procurer à la structure les renforcements et la force qui lui manquent suite aux diverses aléas du temps, de la nature et de l'action de l'homme, et enfin en tenant pour objectif la création des conditions d'habitabilité et de confort requises pour la vie décente des citoyens.

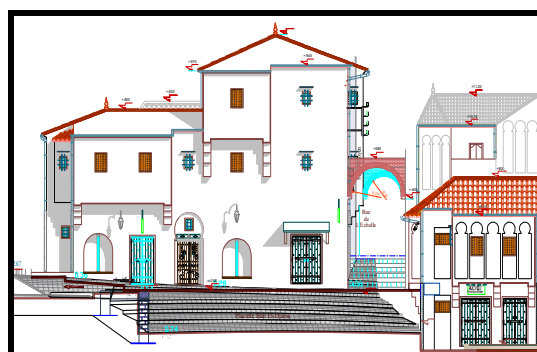
Une fois la morphologie urbaine décryptée, le poids des caractéristiques évalué par rapport au statut du site, en l'occurrence secteur sauvegardé, et de ses valeurs exceptionnelles en tant que patrimoine de la nation, les premiers aiguillages du projet de réhabilitation ont été facilement fixés. Il s'agissait pour nous de veiller autant que possible au respect des principes fondamentaux de la conservation – restauration des biens du patrimoine dont : L'authenticité, l'intervention minimale, la compatibilité des matériaux, la réversibilité des interventions...

L'application de l'analyse morphologique comme outil de dégagement des supports du projet, tel que supposé par l'hypothèse de départ, s'est confirmée. En effet c'est la décomposition et recomposition qui a permis d'inscrire le périmètre du projet dans la trame générale du parcellaire, de repérer que le site était proche d'une ancienne porte de l'enceinte et situé à la bouche d'un axe principal de la ville médiévale. La création d'une placette s'en est trouvée justifiée, et le caractère irrégulier de sa géométrie en a été dégagé.

La pente naturelle du terrain, sur toute l'étendue de la placette jusqu'à la rue Bounab Ali, s'avérant d'une grande signification pour la placette devait alors faire partie intégrante du présent projet même si la limite de ce dernier ne l'a pas inclus. A ce sujet, nous avons proposé de rappeler ou de marquer cette borne du tissu, par l'aménagement d'un espace de détente conçu d'une manière à évoquer la porte Bab El jabia authentique, représentée par une iconographie du XIX e siècle.

Le degré fort de persistance des systèmes sus évoqués et la reconnaissance d'un raisonnement logique à leur typologie, confirment leur insertion dans la typologie générale de la ville musulmane, ce qui a conduit à la conception des premières balises du projet à savoir :

- * Intégration des composantes de la placette dans l'ensemble du tissu, par les hauteurs, les couleurs et les effets d'ambiance.
- * Unification de la couleur des façades en proposant un nuancier.
- * Réaffectation des espaces selon enquête socio-économique et caractéristiques des lieux.
- * Insertion dans le paysage naturel et de l'environnement.



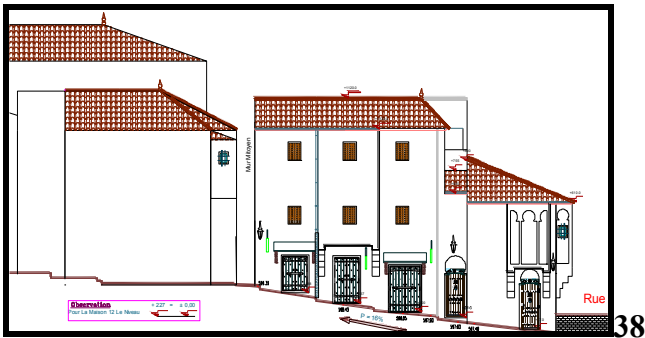


Fig n°37 et 38: Façades retenues par la commission de concertation pour les maisons du projet pilote.



Phot n°39 -44: Les formes produites après réalisation du projet pilote.

REFERENCES :

- [1]. PINON P., Lire et composer l'espace public. Pour le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Ville, Direction de l'architecture, Service technique de l'urbanisme, Du STU., Paris, 1991, P. 53
- [2] SPIGAI V. et al., La stratification de la ville et du territoire. Techniques d'analyse et projets de valorisation. La configuration urbaine. Les structures de forme dans l'histoire du projet urbain. Publications de la post-graduation de l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme, Alger, 1999, P. 24.
- [3] COMMERÇON N., BRET B., Morphologie urbaine, Géographie, aménagement et architecture de la ville, (Géo carrefour ; Volume 79 - n° 3 / 2004. Patrimoine et aménagement urbain).
- [4] ALLAIN R., Morphologie urbaine ; Géographie, aménagement et architecture de la ville, Armand COLIN, coll. U., 2004, Pp. 16, 15, 17, 28.
- [5] Masterplan de la médina de Constantine, Eléments pour la requalification, la réhabilitation et la valorisation de la médina de Constantine (projet de guide). Elaboration de l'université des études « Roma Tre ». Constatations faites sur terrain et corroborées par les rapports de la cellule de réhabilitation de la vieille ville de Constantine.
- [6] JORADP n°7 du 23 Janvier 1928 portant classement des gorges du Rhumel, terrain d'assiette de l'ancienne médina reconnue secteur sauvegardé, en tant que site naturel.
- [7] Article 6 du décret exécutif n°23-324, stipulant la participation à titre consultatif de personnes morales désirant être associées à l'élaboration du projet, sous l'autorité du Wali, des séances de concertation ont été organisées aux différentes étapes du projet avec les différents organismes, administrations, services publics et associations. Les suggestions retenues de ces séances sont analysées et formulées en des propositions d'aménagement et de façades.
- [8] CHOAY F. et MERLIN P., Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Presses universitaires de France, Paris, 1988, P. 573.
- [9] Décret exécutif n° 05-208 du 26 Rabie Ethani 1426 correspondant au 4 juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine.

- [10] ROSSI A., L'architecture de la ville (1966), L'équerre, Paris, 1981, P. 9.
- [11] BERSANI C., Quartiers anciens, Démarche de projet et intervention publique. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme. Direction de l'architecture et de l'urbanisme. Villes et territoires, P. 3.
- [12] BORIE A. et DENIEUL F., Méthode d'analyse morphologique des tissus urbains traditionnels, Publications de l'UNESCO, CLT-84/WS/13, P. 3,49.
- [13] LYNCH K., L'image de la cité, traduction de VENARD M.F. et VENARD J.L., DUNOD, 1999, P. 53.
- [14] COTE M., Constantine, cité antique et ville nouvelle, Média plus, Constantine, 2005, P.14.
- [15] PAGAND B. avance cette hypothèse dans son ouvrage : La médina de Constantine (Algérie). De la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine, P. 169.
- [16] BOUDON F., Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale, dans Annales : Economies, sociétés, civilisations, n°4, 30^e année, Juillet – Aout 1975, P.773.
- [17] AZAZZA H. Etat des connaissances du palais du Bey de Constantine, Mémoire de Magister en « Préservation des monuments et sites, Ecole polytechnique d'architecture, Alger, 2003, P. 19.
- [18] KRIER R., L'espace de la ville. Théorie et pratique. AAM., Pp. : 15,80.
- [19] BURECKHARDT T. L'art de l'Islam. Langage et signification, P 262-284.
- [20] PAVON MALDONADO B., cité par MISSOUM S, Alger à l'époque ottomane. La médina et la maison traditionnelle, INES., Alger, 2003, P. 71.
- [21] GOLVIN L., Palais et demeures d'Alger à la période ottomane, INAS., Alger, 2003, P.79.
- [22] GRANGAUD I., La Ville Imprenable. Une histoire sociale de Constantine au 18^e siècle, Média-plus. Constantine, 2004, Pp.91-92.
- [23] CANIGGIA G., Lecture de Florence, une approche morphologique de la ville et du territoire. Institut supérieur d'architecture. Saint – Luc, Bruxelles. P.22.
- [24] DEVOISINS V., Expédition de Constantine, accompagnée de réflexions sur nos possessions d'Afrique, Roret Anselin, Paris, 1840. Cité par la bibliographie du Master plan, P .26.
- [25] MERCIER E., Constantine avant la conquête française, 1837, Constantine son passé son centenaire, Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine, V LXIV, PP. 39-54.
- [26] RAYMOND A., Les caractéristiques d'une ville arabe « moyenne » au XVIII^e siècle : le cas de Constantine, ROMM, n°44, Pp.134-147.
- du chantier actuellement disponible auprès de l'entreprise ISFA).
- 2- Réactions enregistrées lors des expositions à l'occasion du mois du patrimoine et autres manifestations culturelles notamment celles organisées au niveau de la Medersa sise rue Laarbi Ben M'hidi,
- 3- Nombreuses rencontres organisées dans le cadre de la concertation des propositions du projet auprès des représentants des directions locales, des associations civiles et tenues en présence du Wali en personne ou ses représentants.
- 4- Résultats de l'enquête questionnée réalisée au cours des travaux de réalisation, mars-Avril 2010.
- Note 2** : Par ces propos, MURATORI, un des fondateurs de l'école morphologique italienne, s'oppose à l'individualisme des architectes engendré par le mouvement moderne. Il doit s'insérer dans le contexte du projet, formé par un processus collectif, à la base d'une logique de continuité d'établissements humains.
- Note 3** : A ce sujet GUECHI F-Z, rapporte la mention de « *maison habs* », relative certainement au statut *waqf*. Là aussi beaucoup de questionnement ont été posés quant à la destination de ce type de maisons. Qsantina, el medine wa el moujtamaa, fi ennisf el awal mina el querne ethelith achare, thèse de doctorat en histoire.
- Note 4** : La maison 12 est achetée dès 1924 en co – propriété par deux français CHERI Salvator et Michel. Ref : documents du cadastre, section G n 1241 du 30/06/1924.

NOTE :

Note 1 : Cette évaluation est déduite des :

1- Diverses impressions exprimées par les habitants et usagers du centre historique après les travaux de réhabilitation (ref : registres de doléances tenus au niveau